

COMMUNICATION A L'ATTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 11/2024 Développement 4 saisons – activités ludiques à la Berneuse

Madame La Présidente,
Mesdames Les Conseillères communales,
Messieurs Les Conseillers communaux,

Dans le cadre d'un soutien à l'offre touristique afférente au développement des activités ludiques à la Berneuse, la Municipalité vous a dernièrement transmis le préavis no 11/2024 daté du 12 août 2024.

Enrichir notre destination par des expériences réelles, sur mesure, dans un univers de jeux, d'apprentissage et de découvertes uniques, avec mises en scène naturelles époustouflantes ainsi qu'aventures interactives, contribuera indubitablement à une valeur ajoutée appropriée qui devrait permettre de préserver les emplois et la qualité de vie dans notre Village.

Il est entre autres précisé dans le document transmis qu'un plan directeur touristique impliquant les acteurs locaux a été mené à terme avec mise en place d'un comité de pilotage de gouvernance pour le suivi du projet.

Les deux commissions du Conseil Communal se sont rencontrées pour judicieuse appréciation de la situation les 28 août, 2 et 5 septembre derniers.

Cependant, il a été porté à la connaissance de la Municipalité d'une manière inopinée que, consécutivement à une mise en arrêt maladie, le plan directeur touristique n'a pas été finalisé à pleine et entière satisfaction. De plus, faute de réunion formelle, le comité de pilotage ne s'est jamais déterminé de manière péremptoire sur ce projet.

De ces faits et essentiellement par soucis de transparence vis-à-vis de l'organe législatif, lors de sa séance du 9 septembre 2024, la Municipalité a pris la décision de retirer le préavis 11/2024 du 12 août 2024. Après mise en place des mesures rectificatives dictées par cette situation toute particulière, le Conseil Communal sera sollicité une nouvelle fois afin de se déterminer de manière péremptoire sur ce sujet.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame La Présidente, Mesdames Les Conseillères communales, Messieurs Les Conseillers communaux, de prendre acte de cette communication.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Jean-Marc Udriot



Le Secrétaire :

Jean-Jacques Bonvin

Ainsi, adopté en séance de Municipalité le 9 septembre 2024